



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-  
CYR, LE MARDI 16 MAI 2023 À 19h00.**

**Sont présent(e)s :**

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

Madame Stecy Martens, adjointe administrative

**Sont absent(e)s :**

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

22 personnes sont présentes à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture d'assemblée
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023
5. CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 7.2. Dépôt des états financiers au 30 avril 2023
  - 7.3. Entrée en vigueur de la politique linguistique de l'État
  - 7.4. Autorisation d'enchérir—vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
  - 9.1. Projet réfection de la route 138 à l'intérieur de la municipalité de Baie-Trinité
  - 9.2. Acceptation de la soumission de Wajax pour achat d'une génératrice
10. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1. Entretien du système d'alarme
  - 10.2. Entretien du système de ventilation
  - 10.3. Mandat pour quatre ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Protocole d'entente Centre National des Naufrages
- 12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du CCU du 10 mai 2023
  - 12.2. Acceptation du projet d'agrandissement du Camping Domaine Ensoleillé.
  - 12.3. Achat du lot 6 090 731
- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2023-05-01 2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Thérèse Gendreau

**QUE** madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-05-02 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Bernard Jourdain

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-05-03 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 préalablement à la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Carole Jourdain

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 soit approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Maire :**

Il nous informe qu'il y a du monde qui va faire de la mécanique sur notre prise d'eau à Pointe-des-Monts. Il trouve cela inconcevable que du monde fait cela à cet endroit.

Il mentionne aussi que notre nouvelle patinoire à la pointe à Poulin s'est fait défoncer pour une 3<sup>e</sup> fois.

Il nous informe aussi que le service incendie suit son cours et que la nouvelle cohorte de pompiers volontaires devrait débuter bientôt.

**Conseillers :**

Aucun suivi des conseillers :

## 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

1. Une résolution de la municipalité de Godbout mentionnant qu'ils n'autorisent plus les pompiers de Baie-Trinité sur leur territoire.
2. M. Bernard Poulin nous demande de l'asphalte dans son secteur de la rue Poulin.
3. Telus nous fait une demande pour que l'on accepte de changer les poteaux de place dans le coin de la côte du Nadeau.
4. L'orchestre symphonique de la Côte-Nord nous demande pour venir faire un spectacle ici à Baie-Trinité.
5. Le syndicat SFCP nous informe que nos employés syndiqués seront en négociation le 6, 7 et 8 juin prochain.
6. Le gouvernement nous informe que le secteur du Phare de Pointe-des-Monts est classé Patrimoine.
7. Ministère des affaires municipales du Québec (lire lettre)

### 2023-05-04 7.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2023, au montant de 51 394.87\$ et d'autoriser le paiement;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-05-05 7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2023

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 avril 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-05-06 7.3 ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur de la politique linguistique de l'état pour la Charte de la langue française le 1<sup>er</sup> juin 2023



**ATTENDU QUE** celle-ci a pour objectif d'appuyer les organismes de l'administration (les organismes) -incluant les municipalités- dans l'exécution de leur obligation et vise notamment à assurer la cohérence de l'action de l'administration, à guider la prise de décisions et à établir les grands principes relatifs à la gouvernance et à la reddition de compte

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**QUE** le conseil de la municipalité de Baie-Trinité adopte la politique linguistique de l'État en date du 16 mai 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-07 7.4 AUTORISATION D'ENCHÉRIR—VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité, par sa résolution no **2023-03-08** adoptée lors de la séance du **8 MARS 2023**, a transmis au bureau de la MRC de **MANICOUAGAN**, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le **8 JUIN 2023** à **10 h**;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

APPUYÉ PAR : M. Bernard Jourdain

D'autoriser l'adjointe administrative **Mme Stecy Martens** ou, en son absence, **M. Étienne Baillargeon Maire**, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du **8 JUIN 2023**, à enchérir et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente, et ce, aux montants suivants :

- Matricule 1976-94-0752 pour un montant de 667.01\$ plus les frais;
- Matricule 2483-23-3897 pour un montant de 854.21\$ plus les frais;

Cette somme, pour chaque dossier, équivaut au montant des taxes, en capital, intérêt, pénalité et frais, plus les frais encourus pour procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-08 9.1. PROJET RÉFECTION DE LA ROUTE 138 À L'INTÉRIEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ**

**ATTENDU QUE** le M.T.Q. va effectuer des travaux sur la route 138 à l'intérieur de la municipalité de Baie-Trinité d'ici quelques années et qu'ils vont déplacer l'emprise de la rue Poulin, rue Tremblay, rue Jourdain, rue Therrien, rue Beaudin et la rue Monique et que la municipalité de Baie-Trinité ne possède pas les ressources nécessaires pour payer les travaux des emprises de rues touchées par la réfection de la route 138 à l'intérieur de la municipalité de Baie-Trinité

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

**QUE** la municipalité de Baie-Trinité ne payera aucuns frais pour l'exécution du projet de réfection par le M.T.Q. de la route 138 et de l'emprise des rues affectées par les travaux à l'intérieur de la municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-09 9.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE WAJAX POUR ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Trinité a un réel besoin d'une génératrice depuis la tempête du 23 décembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

D'accepter la soumission de chez Wajax pour l'achat d'une génératrice de marque **MTU DS80** au montant de 61 000.00\$ taxe en sus

**QUE** monsieur Étienne Baillargeon, maire et madame Stecy Martens adjointe administrative soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier et auprès de la Caisse Desjardins pour emprunt pour cet achat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-10 10.1. ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ALARME**

**ATTENDU QUE** notre système de protection intrusion et incendie doit être vérifié chaque année pour son bon fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'accepter la vérification faite par Alarme Micro Technique, et ce à nos frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-11 10.2. ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET VENTILATION**

**ATTENDU QUE** notre système de chauffage et ventilation doit être nettoyé pour son bon fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**QUE** la municipalité du village de Baie-Trinité octroie le contrat à l'entreprise Qualinet pour un montant de 3041.09\$ taxe incluse;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-12 10.3. MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

– permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;



- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

APPUYÉ PAR : M. Bernard Jourdain

*ET RÉSOLU :*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

**QUE** pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Baie-Trinité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Baie-Trinité, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-13 11.1 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DES NAUFRAGES**

**ATTENDU QUE** l'Organisme du Centre des Naufrages a déposé un protocole d'entente à la municipalité de Baie-Trinité et que le conseil s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'accepter le protocole d'entente renouvelable dans un an;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-05-14 12.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU DU 10 MAI 2023**

**ATTENDU QUE** le CCU s'est réuni le 10 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 10 mai 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour le prochain point M. le maire demande à Mme Gendreau de bien vouloir sortir en raison du possible conflit d'intérêts.

**2023-05-15 12.2 ACCEPTATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CAMPING DOMAINE ENSOLEILLÉ**

**ATTENDU QUE** le Camping Domaine Ensoleillé a un projet d'agrandissement du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

**QUE** le conseil autorise le Camping Domaine Ensoleillé pour leur projet d'agrandissement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Gendreau revient dans la salle.

**2023-05-16 12.3 ACHAT DU LOT 6 090 731**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 6 090 731 sur la rue Olivier à Baie-Trinité veut se départir du dit lot;

**ATTENDU QUE** ledit lot a été offert à la municipalité de Baie-Trinité pour la somme de 1.00\$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**QUE** le conseil accepte l'achat du lot 6 090 731 pour la somme de 1.00\$ et autorisent monsieur Étienne Baillargeon maire et madame Stecy Martens adjointe administrative à signer tous les documents relatifs à ce dossier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 VARIA**



## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

### M. Bernard Poulin :

1. Quelle est votre politique pour l'érosion des berges?
2. Pourquoi la machinerie est toute rouillée est-il possible de la peindre?
3. Le souffleur est-il réparé?

### Mme Madeleine Dumas :

1. Sur la rue Poulin, il y a une pancarte qui est couchée sur le sol, est-il possible de la replacer?

### Mme Monique Cassivi :

Elle nous remercie pour le ménage et l'embellissement du bâtiment de la patinoire sur la rue Poulin.

1. Les travaux sont prévus pour quand sur la 138?
2. Quelle est la politique pour les abris d'auto?
3. Le téléphone dans la salle va-t-il être réparé un jour?
4. La côte du Nadeau va-t-elle être doublée?
5. Est-ce que la municipalité a fait des demandes au M.T.Q. pour faire doubler les côtes?
6. Les dos-d'âne sur la rue Poulin est-il possible de ne pas les mettre?

### M. Yvan Chouinard :

1. Il remercie la municipalité pour les avoir accommodés en ouvrant le centre de tri pour leurs déchets de rénovation.
2. Est-ce que les adresses doubles vont être réglées un jour?

### M. Rémi Girard :

1. Est-ce que je peux décider de pas avoir de dos d'âne en avant de chez moi?
2. Est-ce qu'on peut avoir un rapport étoffé pour l'enrochement des berges?

### M. Jonathan Fournier :

1. Il veut savoir ce qui se passe avec les terrains derrière chez lui que la municipalité voulait leur céder, car il a investi de l'argent dans cette procédure?

### Mme Yolaine Lefrançois :

1. Elle demande ce qu'il peut faire pour le cimetière qui est désuet?

2021-12-17

## 15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

DE lever l'assemblée il est 20h16.

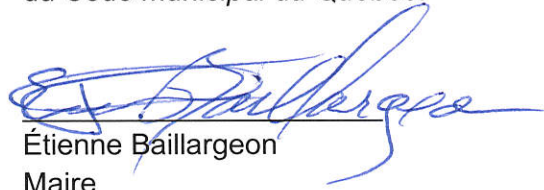


Étienne Baillargeon  
Maire



Stecy Martens  
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



Étienne Baillargeon  
Maire

